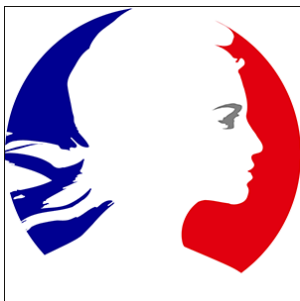




Registre des procès-verbaux 2025

MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

mairie.etalon@laposte.net

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 22 septembre à 18h30, les membres en exercice du Conseil municipal de la Commune d'Étalon se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 16 mai 2025, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

M. Francis HOUSSE, Maire

M. Cyrille DUPUY, Mme Laetitia BRECQUEVILLE, M. Cyprien DUPUY, Mme Sylvie LEGRIS

Absent : M. Sébastien OMNES, M. Christophe DOYEN, M. Thierry HOUSSE, M. Philippe DELATTRE, M. Donatien ROUSSEAU, M. Thierry DEFER

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme Laetitia BRECQUEVILLE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 5

Nombre d'absents représentés : 0

Nombre d'absents non représentés : 6

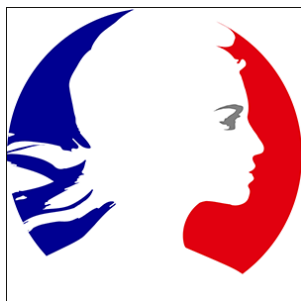
Monsieur HOUSSE, Maire, ouvre la séance à 18h30 et rappelle que le Conseil a été reconvoqué à la suite de la réunion du 15 septembre, qui n'avait pu se tenir faute de quorum. Conformément à la réglementation, aucune condition de quorum n'étant requise lors de cette seconde convocation, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Laetitia BRECQUEVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Monsieur le Maire demande de faire part des remarques ou observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2025.

Aucune remarque n'étant portée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025.



MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

mairie.etalon@laposte.net

PRÉSENTATION DU DEVIS – TRAVAUX D'ENDUITS SUPERFICIELS BICOUCHES

Délibération n° 16-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise **Lhotellier Travaux Publics** concernant la réalisation d'enduits superficiels bicouches.

Le montant du devis s'élève à **27 048 € TTC**.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.**

APPROBATION DE DEVIS – CURAGE DE FOSSÉS ET TRAVAUX DE VOIRIE

Délibération n° 17-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser différents travaux d'entretien et d'aménagement de voirie afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et la sécurité de circulation.

À cet effet, il présente plusieurs devis établis par l'entreprise **DF Agencement** :

- **Curage de fossés** : montant de **7 950 € TTC**. Cette opération vise à rétablir un écoulement correct et prévenir les risques d'inondation sur les zones concernées.
- **Terrassement des entrées rue du Château** : montant de **5 474,40 € TTC**, pour faciliter l'accès et assurer une meilleure stabilité des emplacements concernés.
- **Aménagement du virage du Château** : montant de **3 257,28 € TTC**. Toutefois, ce dernier devis est mis de côté pour le moment, le Conseil souhaitant différer la décision.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve les devis relatifs au curage de fossés et au terrassement des entrées rue du Château, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

MISE EN PLACE D'UN ARRÊTÉ DE DECI ET NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'INCENDIE ET DE SECOURS

Délibération n° 18-2025 / 19-2025

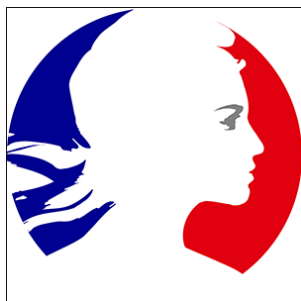
Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'importance de la **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**, qui consiste à assurer la disponibilité et l'accessibilité des points d'eau nécessaires aux interventions des services de secours.

Afin de se conformer à la réglementation et d'assurer un suivi rigoureux de ce dispositif, il propose :

- La mise en place d'un **arrêté municipal relatif à la DECI**, fixant les modalités locales d'organisation et de contrôle ;
- La **nomination d'un correspondant incendie et secours**, chargé de faire le lien entre la commune, le SDIS et la communauté de communes sur toutes les questions relatives à la sécurité civile.



MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

mairie.etalon@laposte.net

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve la mise en place de l'arrêté de DECI et procède à la nomination de Thierry DEFER, en qualité de correspondant incendie et secours.**

DEMANDE DE DÉCLASSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE EN 5EME CATEGORIE

Délibération n° 20-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la salle polyvalente de la commune est actuellement classée en 4^e catégorie, ce qui implique des normes de sécurité plus contraignantes.

Compte tenu de la capacité d'accueil effective de la salle et de son utilisation, il est proposé de solliciter auprès des services compétents le **déclassement de cet établissement en 5^e catégorie**, conformément à la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public (ERP).

Ce déclassement permettrait d'adapter les exigences de sécurité aux usages réels de la salle, tout en maintenant les conditions nécessaires à l'accueil du public dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve la demande de déclassement de la salle polyvalente en 5^e catégorie et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services de l'État.**

CONVENTION SANEF

Délibération n°21-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la convention SANEF relative aux réseaux de fibre optique en domaine public a été **abordée lors du précédent conseil.**

Il présente de nouveau le document au Conseil, en précisant que certaines informations, notamment les modalités de paiement, avaient nécessité des échanges complémentaires avec les interlocuteurs compétents. Le Conseil est informé que **la période non indemnisée fera l'objet d'un remboursement d'un montant de 364,79 €.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal valide la convention SANEF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et au recouvrement de la somme due.**

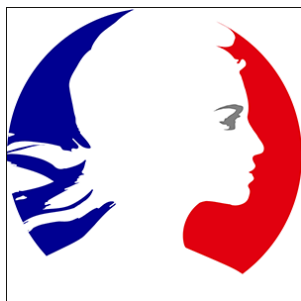
APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET INSTALLATION DU MOBILIER URBAIN »

Délibération n° 22-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la **convention collective constitutive du groupement de commandes** relative à la fourniture et à l'installation de mobilier urbain, mise en place par la **Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR).**



MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

mairie.etalon@laposte.net

Cette convention permet à la commune de bénéficier d'une mutualisation des achats et d'une meilleure efficacité dans la passation des marchés, tout en respectant la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE SUITE A ACCORD CST

Délibération n° 23-2025

Publication le 25/09/2025

Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un accord avec le Comité Social Territorial (CST) a été obtenu concernant l'organisation des services communaux.

Il propose :

- La suppression d'un poste au sein de la commune, en lien avec la réorganisation des missions ;
- La création d'un nouvel emploi, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la suppression et la création du poste et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ORGUE ET AVANCEE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération n° 24-2025

Publication le 25/09/2025

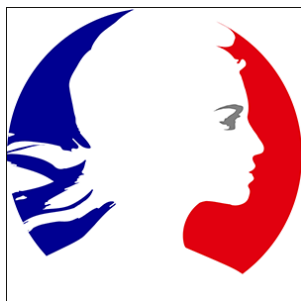
Contrôle de légalité le 25/09/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du projet de **réhabilitation de l'orgue** de la commune.

Il précise que :

- Les **devis pour les travaux** ont été étudiés et validés selon les procédures en vigueur ;
- Des **demandes de subventions** ont été effectuées auprès des organismes compétents afin de financer partiellement l'opération, notamment le fonds de concours et d'autres aides possibles ;
- Une **attestation sur l'honneur** a été demandée par la communauté de communes pour le déblocage du fonds de concours, confirmant qu'il s'agit bien d'une dépense d'investissement.

Après en avoir pris connaissance, **le Conseil municipal prend acte des informations et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions et la réalisation des travaux.**



MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

mairie.etalon@laposte.net

EVOCATION DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les **prochaines élections** approchent. Il rappelle que certains élus **repartiront pour un nouveau mandat**, et que **certaines places au sein du Conseil pourraient se libérer**.

Il insiste sur le fait que **la répartition des postes et la désignation des candidats ne seront pas décidées par lui seul**, mais **en concertation avec l'ensemble du Conseil municipal**.

Le Conseil municipal **prend acte de ces informations**, sans qu'aucune décision formelle ne soit prise à ce stade.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Le Conseil municipal aborde plusieurs points relevant de l'actualité et du fonctionnement de la commune :

- **Tarifs de location** : Le tarif pour la location de la salle des fêtes et de l'église pour le mois d'août 2026 est fixé à **300 €**.
- **Store vénitien pour la mairie** : Les travaux relatifs à l'installation du **store vénitien n'ont pas encore été réalisés**, mais le Conseil donne son **accord pour leur mise en œuvre**.
- **Antenne SFR** : Des problèmes de réseau ont été signalés par les habitants situés à proximité de l'antenne. Des investigations sont prévues afin d'identifier et corriger ces dysfonctionnements.
- **Travaux à l'église** : Les travaux restent à finaliser concernant l'eau, le lavabo et l'électricité.
- **Grillages et branches** : Les grillages et branches encombrants seront **retirés prochainement**.

Le Conseil municipal **prend note de ces informations** et suivra l'avancement des différentes actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.

Madame la Secrétaire de séance
Laetitia BRECQUEVILLE

Monsieur le Maire
Francis HOUSSE